

22204 - Ayant perdu conscience suite à un accident de la circuation, doit-il rattraper le jeûne du Ramadan qu'il a raté?

La question

Voici un homme qui a été victime d'un accident de la circulation et a complètement perdu conscience pendant tout le mois béni du Ramadan. Ensuite, le Généreux et Incommensurable Créateur lui a rendu sa santé. Que doit -il faire en matière de rattrapage du jeûne et de la prière?

La réponse détaillée

Si la réalité est telle que vous l'avez décrite, à savoir que l'intéressé a subi une longue perte de conscience au point qu'il ne sentait rien durant ce mois de Ramadan, il n'a pas à rattraper le jeûne et la prière pendant les jours au cours desquels il était inconscient, selon le plus juste des deux avis émis par les ulémas, puisqu'il n'en était plus responsable pendant ce temps.

Allah est garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.